

### Les études d'orthophonie en BELGIQUE

## Le parcours d'une logopède/orthophoniste

Clotilde GUILLAUD, logopède en route pour l'équivalence

Au vu du numerus clausus, et de la forte sélection à l'entrée des écoles françaises d'orthophonie, beaucoup d'étudiants décident de partir faire leurs études en BELGIQUE.

Chez nos voisins, où les orthophonistes sont des logopèdes, il existe deux types d'études : le « baccalauréat » se fait en 3 ans dans une Haute École et le « master », en 5 ans à l'Université. Il n'y a pas de concours d'entrée, mais la sélection est néanmoins présente, et se poursuit durant tout le cursus, avec des exigences de plus en plus poussées. A l'heure actuelle, pour les ressortissants français, l'entrée aux deux filières se fait sur tirage au sort.

Quelles en sont les différences ?

En BELGIQUE, ces deux filières se mènent une guerre, chacune considérant leur formation comme la meilleure. La différence principale se trouve dans la manière d'envisager l'enseignement. Alors que les études en Haute École sont moins théoriques et entrent dans le vif du sujet beaucoup plus rapidement (les stages sont répartis sur toute la formation), l'Université exige davantage de réflexion et de recherche. De plus, les études universitaires comprennent un tronc commun de psychologie. Le Master obtenu permet donc de poursuivre un doctorat, ou de

faire une passerelle vers les études de psychologie/neuropsychologie. Notons que, même si le grade final n'est pas le même (Licence ou Master), dans la pratique, il y a très peu d'incidence sur le marché du travail belge.

Quelques mots sur les stages... A l'Université, les stages s'effectuent en dernière année. Nous devons choisir deux terrains de stage différents, chacun d'une durée de 300 heures. Les stages sont donc le plus souvent répartis sur une année, ce qui permet de prendre en charge nos propres patients, sous supervision d'un/d'une maître de stage, et nous laisse le temps d'approfondir les pathologies rencontrées. Cela est différent pour les Hautes Écoles, où les stages s'effectuent dès la première année et sont en général plus courts. Malgré la durée différente des études, le nombre d'heures de stage reste néanmoins le même.

Et pour revenir en FRANCE ?

Ici aussi, le type de diplôme a peu d'importance. Pour pouvoir travailler en FRANCE, il faut obtenir une autorisation

# Les études d'orthophonie

## en BELGIQUE

d'exercice, délivrée par la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) de chaque région. Des commissions régionales se réunissent pour examiner les dossiers soumis à l'équivalence. La fréquence de ces commissions varie selon les régions. L'examen des dossiers se fait au cas par cas, se basant principalement sur les relevés d'heures de stages, ces heures étant classées par pathologies. Sur base de ce document, la DRJSCS demande alors de faire des stages de compensation dans des domaines peu ou non investigués. Cependant, il existe des différences interrégionales, certaines régions étant réputées pour être plus sévères que d'autres dans le nombre d'heures de stages à effectuer. A noter que l'expérience professionnelle en BELGIQUE ne rentre souvent pas en compte dans la décision d'équivalence... Et les nombres d'heures de stages peuvent varier du simple au double, pour deux parcours similaires.

La DRJSCS peut demander d'effectuer plusieurs stages, d'une durée variant de 25h à 250h, auprès d'orthophonistes agréé(e)s par l'école de LYON (pour la région RHÔNE-ALPES, mais les modalités diffèrent selon les régions). En règle générale, il est très rare d'avoir moins de 100 heures cumulées à effectuer. Les stages sont donc de très courtes durées, ce qui motive bien souvent le refus des orthophonistes.

Une difficulté supplémentaire se trouve dans le cas des stages spécialisés (notamment la laryngectomie, où la DRJSCS demande des stages de 50 heures). Les centres spécialisés sont pris d'assaut et ont une liste d'attente d'au minimum un an, et peu d'orthophonistes prennent en charge des patients laryngectomisés en libéral. Notez qu'il est toujours possible d'étaler son stage sur plusieurs semaines, afin d'arriver à ce quota, ou d'effectuer un stage d'une durée plus longue, validant plusieurs pathologies. L'orthophoniste et le/la stagiaire fixent alors ensemble les domaines d'intérêt et la longueur du stage. La seule formalité pour le maître de stage est de remplir une évaluation à renvoyer à la DRJSCS. Une fois tous les stages effectués, le dossier est examiné à nouveau par une commission, à l'issue de laquelle une autorisation d'exercice est octroyée. Il n'est pas obligatoire de travailler ensuite dans la région où la demande a été introduite.

**Etant donné la difficulté à trouver des stages, les logopèdes s'exilent souvent dans d'autres régions, et certains font un véritable tour de FRANCE des orthophonistes, afin de réaliser leurs équivalences dans un laps de temps acceptable... De plus, les commissions ne se réunissant pas fréquemment, les logopèdes passent bien souvent au minimum un an à faire valoir leur diplôme belge en FRANCE.**